

CONSEILS NATIONAUX DE LA FORMATION MEDICALE CONTINUE
– CNFMC –

RECOMMANDE A.R.

64, rue de la Glacière
75013 Paris

Fax : 01 43 37 38 95

**Société de Médecine et de Santé au
Travail de Strasbourg (SMSTS)**
Madame Renée KIEFFER
36 avenue de Metzéral
67 100 STRASBOURG

Paris, le **10 SEP. 2008**

CNFMCL

Président
Dr Bernard ORTOLAN

Chargée de mission
Nathalie DEROZIER
Tel. : 01 42 17 40 55
cnfmcl@cnfmc.fr

CNFMCS

Président
Dr Alain BEAUPIN

Assistante
Julie VERNA
Tel. : 01 42 17 40 52
cnfmcs@cnfmc.fr

CNFMCH

Président
Pr Dominique BERTRAND

Chargée de mission
Vanessa LAI FAT
Tel. : 01 42 17 40 50
cnfmch@cnfmc.fr

Madame la Vice-Présidente,

Vous avez déposé un dossier de demande d'agrément au titre de votre activité de formation médicale continue.

Nous avons le plaisir de vous informer de l'agrément de votre organisme, en ce qui concerne :

- les médecins libéraux
- les médecins salariés non hospitaliers
- les ~~médecins, biologistes, odontologistes et pharmaciens~~
hospitaliers

sous le numéro d'agrément FMC : **100 236**

Ce numéro devra figurer sur tous les justificatifs de formation, que vous délivrerez.

L'agrément de votre organisme prend effet au 1er janvier 2007.

Conformément à l'article R. 4133-2 du code de la santé publique, l'agrément est accordé pour une durée de cinq ans. Il peut être retiré ou suspendu lorsque la personne morale agréée cesse de satisfaire aux conditions prévues par l'article R. 4133-2 ou n'a pas transmis annuellement aux Conseils nationaux de la formation médicale continue, un bilan pédagogique et financier.

Nous attirons votre attention sur les observations formulées par les Conseils nationaux de la formation médicale continue concernés par votre demande.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de notre considération distinguée.



A. BEAUPIN
Président du CNFMCS